



Votre lettre mensuelle

AVRIL 2017

Union Nationale des Arbitres de Football

Section Départementale de l'Isère

SOMMAIRE

- Challenge de l'Amitié p.**2**
- Faire partie de l'équipe de Football p.**3**
- Adhésion en hausse... p.**3**
- Assemblée Générale p.**4**
- A l'attention des arbitres non adhérents p.**5**
- Elections F.F.F p.**6 à 7**
- Quizz / Lois du jeu p.**8**
- Bastien PÉTERLÉ... au PARC OL p.**9**
- Que faire en cas d'agression p.**9**

Contact

E-mail : unaf38@hotmail.com

Adresse : 2 Bis rue Pierre de Coubertin
38360 Sassenage

CHALLENGE DE L'AMITIÉ

La très **GRANDE JOURNÉE** Régionale de l'UNAF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES aura lieu le **SAMEDI 17 JUIN 2017 à CROLLES** (38).

C'est un très bel événement qui a lieu seulement 1 fois tous les 11 ans dans le Département de l'Isère. Les **11 sections Départementales** de notre grande région seront **rassemblées** durant cette journée de Fêtes, d'Amitiés et de **Tournoi sportif géant** sur trois terrains de football – Complexe entièrement réservé pour l'occasion.

Nous aurons les **présences exceptionnelles** de personnalités de la Fédération Française de Football, **d'Arbitres de Fédération et Internationaux...**

Lors de cette grande journée vous pourrez même tenter de gagner :

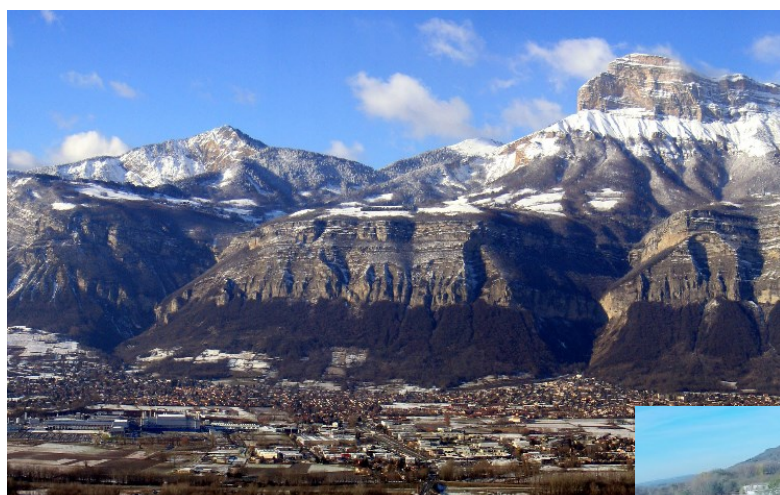
- **2 ABONNEMENTS ANNUELS 2017/2018 au PARC OLYMPIQUE LYONNAIS,**
- **1 TÉLÉPHONE PORTABLE, UN PARNIER GOURMAND....**

Et pleins d'autres surprises, événements et spectacles exceptionnels seront attendus ce Samedi 17 juin 2017 à Crolles

BON à SAVOIR :

Nous vous invitons vivement à réserver cette date dans votre agenda pour être à nos côtés

Un dossier complet de présentation vous parviendra par mail et voie postale le **10 MAI 2017**– Nous comptons sur une mobilisation sans précédent (Familles, amis et proches qui partagent les valeurs de l'arbitrage et de la fête, seront les bienvenus).



Match Amicaux : Préparation Challenge de l'Amitié

Dans le cadre de la préparation du challenge de l'amitié, l'équipe de notre section départementale a déjà 4 matchs amicaux à son actif.

Le prochain match amical est le :

**VENDREDI 05 MAI 2017 à 19h au DEUX ROCHERS
RUE DU RIF TRONCHARD
38120 FONTANIL CORNILLON**

Pierrick LOUIS responsable de l'organisation de ces différents matchs de préparation se félicite de l'ambiance qui règne au sein du groupe. Les membres du groupe apprennent à jouer ensemble et cela offre une belle perspective pour notre participation au grand challenge de l'Amitié.

En intégrant et en portant fièrement les couleurs de l'UNAF ISERE, vous pourrez participer au grand Challenge de l'Amitié organisé, seulement 1 fois tous les 11ans dans le département de l'Isère, le Samedi 17 Juin à Crolles.

Les personnes intéressées pour intégrer l'équipe de l'UNAF ISERE peuvent contacter :



Le responsable du Pôle Sportif
Pierrick LOUIS
Mail : pierricklouis38@gmail.com
Tèl : 07 86 40 57 91

L'UNAF ISERE

Des adhésions à la hausse



A ce jour, notre section départementale compte **177 adhérents**. En fin de saison dernière, nous en comptions 146.

Nous pouvons nous féliciter de cette hausse.

Ainsi, plus de la moitié des arbitres de notre district sont adhérents à l'UNAF.

La prochaine **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016/2017** de l'UNAF ISERE, aura lieu :

Le Vendredi 12 Mai 2017 à 19h30
District de l'Isère de football, 2 Bis rue Pierre de Coubertin
38600 Sassenage - Salle Pierre DUBOIS.

1) Accueil et ouverture de l'assemblée générale par les Co Présidents – **UNAF 38** :
Nicolas TAMBORINI et Mario MARTORANA

2) Intervention du Président du District (ou de son représentant)
Michel MUFFAT-JOLY

3) Rapport moral par les Co Présidents – **UNAF 38** :
Nicolas TAMBORINI et Mario MARTORANA

4) Rapport d'activités par le Secrétaire Général :
Mathieu FERNANDES
Approbation du rapport d'activités du secrétaire général

5) Intervention du Représentant des Jeunes Arbitres :
Pierrick LOUIS

6) Rapport financier par le Trésorier Général :
Eric DOUVILLÉ
Rapport des vérificateurs aux comptes
Approbation des Comptes par l'Assemblée. Quitus au Trésorier Général.

7) Présentation du Bilan Prévisionnel par le Trésorier Général :
Eric DOUVILLÉ
Approbation du bilan prévisionnel par l'assemblée

8) Intervention du Représentant des Arbitres :
José DA CUNHA VELOSO

9) Intervention du Président de la Commission Départementale d'Arbitrage :
André SERVE

10) Intervention du Conseiller Technique en Arbitrage
Nicolas BROTON

11) Intervention du Représentant des Éducateurs (ou de son représentant)
Samuel BOURGEOIS

12) Intervention du Président de la Section Régionale **UNAF AURA** (ou de son représentant)
André DELIEUTRAZ

Questions diverses

Nous terminerons par le traditionnel « Pot de l'Amitié »

Votre présence est vivement souhaitée car nous parlerons de la vie de votre association, des événements à venir...

-

Cette assemblée Générale est ouverte à tous ceux qui souhaitent y participer.



A l'attention des Arbitres non adhérents

Vous n'êtes pas adhérents, soit parce que vous ne le souhaitez pas, et là **c'est vraiment dommage** que vous vous priviez de ce que peut vous apporter l'UNAF, tant sur le plan des **festivités** que nous vous proposons, quelle qu'elles soient, de **distractions** ou sportives, que sur le plan de votre **défense**, soit vous n'êtes pas adhérent par simple oubli, et là rien de plus simple que de vous mettre à jour.

Quoi qu'il en soit, nous attirons votre attention sur le fait que le **championnat est en phase finale** avec le lot d'enjeux qui en découlent.

Ces enjeux peuvent parfois engendrer des **débordements**, avec pour conséquences une montée des **contestations**, des **incivilités**, des **insultes** voir même des **actes de violence** sur les directeurs de jeu que vous êtes.

Vous n'êtes pas à l'abri de telles mésaventures, l'**UNAF Isère** est immédiatement, **à vos côtés**, auprès des instances sportives, et juridiques si nécessaire, mais seulement pour ce dernier cas, **si vous êtes adhérents**.

Pour info : les frais engendrés par une poursuite judiciaire à l'encontre d'un agresseur varient entre 1500 et 2000€, **si vous êtes adhérent**, ces **frais sont intégralement pris en charge** par l'UNAF



- Pour une simple cotisation de 25€ pour les jeunes arbitres, et 44€ pour un arbitre adulte. Le jeu n'en vaut-il pas la chandelle ?

L'arbitre se doit d'être protégé, et en adhérant à l'UNAF vous le serez.

Comment faire :

Envoyez votre fiche d'adhésion joint à ce mail, au district de l'Isère de football à l'attention de l'UNAF, chèque (espèce acceptée) libellé à l'ordre de "UNAF Isère"

En reçu de paiement peut être envoyé sur ta demande pour ton club.

En attendant de vous compter dans le seul club des arbitres.



L'Assemblée fédérale a élu Noël Le Graët et sa liste pour diriger la FFF jusqu'en 2020.

Réunis en Assemblée fédérale électorale le samedi 18 mars à Paris, les 216 représentants des ligues, des districts et des clubs professionnels ont voté pour la liste conduite par Noël Le Graët pour diriger la Fédération Française de Football. Le président sortant et sa nouvelle équipe ont été élus au premier tour avec 57,4 % des voix, devant celles de Jacques Rousselot (41,9 %), Éric Thomas (0,5 %) et David Donadei (0 %).

Ce nouveau Comité exécutif, présidé par Noël Le Graët, dirigera la Fédération Française de Football jusqu'en 2020. Les douze membres du nouveau Comité exécutif* de la FFF.

Président :

Noël Le Graët,



Vice-présidente déléguée :

Brigitte Henriques



Secrétaire générale :

Laura Georoes

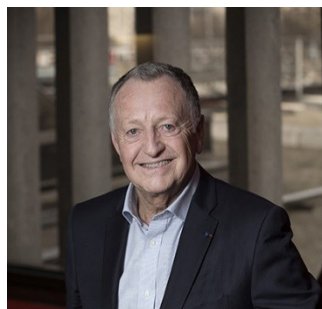


Membres :

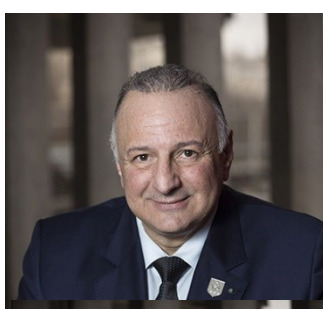
Lionel Boland



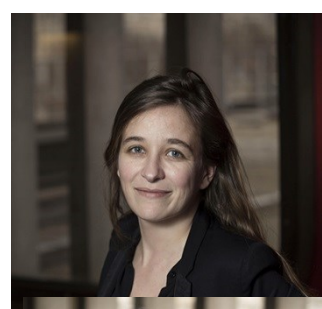
Jean-Michel Aulas



Éric Borghini



Pauline Gamberre



Albert Gemmrich



Marc Keller



Philippe Lafrique



Michel Mallet

Sans oublier...

« Un Unafiste convaincu et un Régional de l'étape au Comité exécutif de la FFF »

Pascal PARENT

vice-président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, président du District Lyon et Rhône



C'est avec beaucoup de satisfaction mais surtout avec un immense sentiment de fierté, que nous avons appris, l'excellente nouvelle concernant le Président du District du Rhône et de Lyon de Football, **Pascal PARENT**.

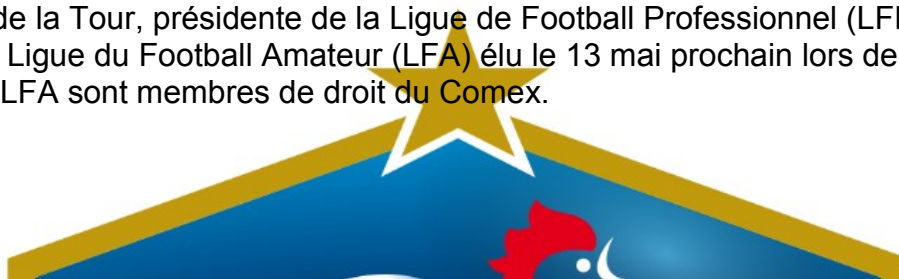
A l'occasion de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Football qui se tenait samedi 18 mars à Paris, Pascal a été élu au comité exécutif de la FFF sur la liste conduite par Noël LE GRAET.

Cette liste a connu une large victoire avec plus de 57% des voix dès le premier tour. Ce nouveau Comex dirigera donc la Fédération Française de Football jusqu'en 2020.

Nous adressons nos sincères félicitations à Pascal ainsi que nos vœux de pleine réussite dans ces nouvelles fonctions qui vont l'amener à porter au plus niveau les couleurs de l'UNAF mais aussi du Football Amateur.

Source : Le sifflet du gone, revisité par l'UNAF ISERE

*Nathalie Boy de la Tour, présidente de la Ligue de Football Professionnel (LFP), et le président de la Ligue du Football Amateur (LFA) élu le 13 mai prochain lors de l'Assemblée générale de la LFA sont membres de droit du Comex.



Les attributions du Comex

Au terme de l'article 18 des statuts de la Fédération Française de Football, le Comité exécutif administre, dirige et gère la Fédération. Il suit l'exécution du budget. Il exerce l'ensemble des attributions que les statuts n'attribuent pas à un autre organe de la FFF. Il est directement compétent pour traiter de tous les sujets en rapport avec l'article 1 alinéa 2 des statuts qui ne relèvent pas expressément de la compétence d'une autre instance. Il statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les statuts ou règlements. Il instruit des demandes d'évocation dans le respect des dispositions de l'article 13 du règlement intérieur.



Lois du jeu



1/ Un défenseur n°3 commet une faute passible d'un avertissement. L'arbitre laisse l'avantage et le ballon revient vers un autre attaquant. Le défenseur n°3 commet une nouvelle faute passible elle aussi d'un avertissement. Décision ?

- A/ Un seul avertissement sera attribué au défenseur n°3 pour l'ensemble des fautes commises.
- B/ L'arbitre devra sanctionner les deux fautes en attribuant deux cartons jaunes puis un carton rouge.
- C/ Seule la faute la plus grave sera sanctionnée d'un carton jaune.

2/ Le capitaine est exclu. L'équipe refuse de nommer un nouveau capitaine. Décision ?

- A/ L'arbitre demandera à l'équipe de désigner un capitaine. Si elle refuse, le match sera arrêté.
- B/ La rencontre peut se poursuivre sans qu'il y est nomination d'un nouveau capitaine.
- C/ Si l'équipe refuse de nommer un capitaine, l'arbitre désignera de lui-même ce nouveau capitaine.

3/ Lors de l'épreuve de tirs au but, un joueur botte le ballon avant le signal de l'arbitre. Décision ?

- A/ Avertissement au joueur, tir au but à recommencer.
- B/ Le tir est considéré comme raté.
- C/ Le tir au but doit être recommencé.

4/ Après le botté du joueur, à quel moment le penalty est-il considéré comme pleinement exécuté ?

- A/ Lorsque le ballon arrête de bouger
- B/ Lorsque le ballon sort en dehors des limites du terrain
- C/ Lorsque l'arbitre arrête le jeu pour sanctionner une infraction aux lois du jeu

5/ Lors de l'exécution d'un penalty, le gardien de but s'avance avant que le ballon ne soit botté, le tir est exécuté et le but n'est pas marqué. Décisions ?

- A/ Arrêt du jeu / pas d'avertissement au gardien de but / coup franc indirect à l'endroit de la faute
- B/ Arrêt du jeu / avertissement au gardien de but pour CAS / penalty à retirer.
- C/ Laisser jouer

Sources : Questions / Réponses DTA Juillet 2016

Réponses : 1 : B / 2 : C / 3 : C / 4 : A,B,C / 5 : B



Impressions de Bastien PÉTERLÉ...

Retour sur la participation de Bastien PÉTERLÉ (membre du Comité Directeur de l'UNAF ISERE) concernant sa participation à la finale de la Coupe de la Ligue le 01 avril 2017...



J'ai été sélectionné pour aller voir là Final de la coupe de la Ligue qui opposait l'AS Monaco face au Paris Saint Germain et également pour participer à un protocole d'avant match qui a permis à 15 jeune arbitre de district provenant des 11 département de la région Auvergne-Rhône-Alpes de fouler la pelouse du parc OL et de se voir remettre un maillot d'arbitre par des personnalités du monde de l'arbitrage.

Ce fut une aventure extraordinaire que j'ai pu partager avec d'autres arbitres. J'en ai pris plein les yeux. Je n'ai pas de mot pour décrire ce que j'ai vécu c'était top !!

Cette journée restera inoubliable.

En cas d'agressions (quel que soit la nature : menaces, coups...), après avoir respecté les formalités données par la CDA, prenez contact dès que possible avec votre président de CDA ou son président délégué, ainsi qu'avec l'un des co-présidents et le délégué juridique de la section départementale UNAF Isère.

Pour l'UNAF, cette démarche est impérative afin que vous puissiez être accompagné dès que possible, et surtout lors du dépôt de plainte ou toute autre démarche.

Prenez soin SVP de relever les coordonnées suivantes et de les laisser dans votre mallette d'arbitre :

- Co-Président de l'UNAF Isère :

Mario MARTORANA au 06-69-95-92-22

Nicolas TAMBORINI au 06-80-82-51-31

- Responsable Juridique :

Mohamed BENATTOU au 06-20-65-37-82



Rappel : La loi du 23 octobre 2006 (plus connue sous le nom de "loi LAMOUR") stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.